

Fiche de poste Enseignant en REP +

Annexe 7

Identification du poste	
Textes de références	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance ▪ Décret n°2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (consultable sur éduscol) ▪ Arrêté du 17 juillet 2020 : programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), cycle de consolidation (cycle 3) et cycle des approfondissements (cycle 4) ▪ Note de service n° 2019-072 du 28 mai 2019 : attendus de fin d'année et repères annuels de progression du CP à la 3^e (consultable sur éduscol) ▪ Référentiel de l'éducation prioritaire (consultable sur éduscol) ▪ Décret n°2014-940 du 20 aout 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ▪ Décret n° 2015-544 du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège ▪ Arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège
Prérequis	Capacité à intégrer à sa pratique professionnelle les priorités du référentiel de l'éducation prioritaire.
Positionnement	Nommé en REP+, par delà l'enseignement de sa discipline de recrutement, le professeur s'engage à développer son action dans le cadre des priorités établies par le référentiel de l'éducation prioritaire, le travail en équipes disciplinaires, pluridisciplinaires et inter-degré.
Avantages spécifiques	
	Majoration de barème dans le cadre d'une demande de mutation, tant dans la phase inter-académique que dans la phase intra-académique.
Missions et activités	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enseigner la discipline de recrutement ▪ Conforter le travail de réseau avec les différents acteurs (équipe de direction, IEN, IA-IPR référent, CPE, coordonnateur de réseau et de niveau, assistant(e) social(e), infirmier(e)) ▪ Mettre en œuvre le travail collectif en participant aux temps de concertation et de rencontre en inter-degré ▪ Contribuer, au quotidien, à la mise en œuvre d'une politique éducative bienveillante et exigeante, et s'engager dans les dispositifs en faveur de la réussite des élèves ▪ Construire la relation avec les familles et les partenaires de l'École
Compétences requises	
Savoirs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les conditions d'exercice en éducation prioritaire ▪ Connaître le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ▪ Connaître les orientations nationales ainsi que leur déclinaison académique en matière d'éducation prioritaire (enseignement des savoirs fondamentaux, Devoirs faits ...) ▪ Connaître les ressources nationales et académiques pour l'éducation prioritaire
Savoir-faire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler en équipe et développer une pédagogie de projet ▪ Être attentif à la difficulté scolaire, différencier sa pédagogie et enseigner de manière explicite ▪ Mettre en place une pratique réflexive ▪ Participer à la mise en œuvre des projets et contrats de réseau
Savoir-être	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire preuve de bienveillance et d'exigence ▪ Accompagner l'élève dans son parcours de formation et d'orientation ▪ Avoir le sens de l'écoute et de la coopération ▪ Se former